

FINALITÉ 2. GESTION DES RÉCLAMATIONS, DU CONTENTIEUX, DES IMPAYÉS ET DU RECOUVREMENT



Description générale de la finalité :

Ensemble de procédures utilisées pour traiter les réclamations, gérer les contentieux et récupérer les sommes dues par le débiteur.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
2.1 Gestion des réclamations	La base juridique de cette sous-finalité est le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires	Cinq (5) ans à compter de la clôture de la réclamation	<p>Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (<i>concernés par la réclamation</i>)</p> <p>Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (<i>exemple avocats, médiateur bancaire</i>)</p> <p>Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction (<i>concernés par la réclamation</i>)</p> <p>Tiers autorisés et institutions publiques (<i>Exemple médiateur des autorités de régulation</i>)</p>	Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (<i>exemple Mandataires à la Protection des Majeurs</i>)	

FINALITÉ 2. GESTION DES RÉCLAMATIONS, DU CONTENTIEUX, DES IMPAYÉS ET DU RECouvreMENT



Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
2.2 Gestion des impayés, recouvrement amiable et contentieux	La base juridique de cette sous-finalité est l'intérêt légitime de la Caisse régionale. Son intérêt est de procéder au recouvrement de ses créances, demander ou défendre en justice pour la protection de ses intérêts.	<p>Cinq (5) ans* à compter de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'événement déclencheur lié au recouvrement ou à l'impayé, - la fin de la procédure dans le cadre d'un contentieux. <p>En cas de régularisation, les informations sont effacées du fichier recensant les personnes en situation d'impayé dans les 48 heures.</p> <p><i>* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)</i></p>	<p>Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole <i>(concernés par la procédure)</i></p> <p>Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(exemple cautions, garants, sociétés de recouvrement)</i></p> <p>Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction <i>(concernés par la procédure)</i></p> <p>Tiers autorisés et institutions publiques <i>(exemple Tribunaux)</i></p>	<p>La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de :</p> <p>Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole <i>(concernés par la procédure)</i></p> <p>Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(exemple agent de recherche privée)</i></p> <p>Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction</p> <p>Tiers autorisés et institutions publiques <i>(exemples Tribunaux de commerce, annonces légales)</i></p> <p>Ces données relèvent des catégories suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification, Etat Civil, etc... • Vie Personnelle • Vie Professionnelle • Informations financières 	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière <i>(cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »)</i> .